

## Compte-rendu

### Commission communale pour l'accessibilité (CCA) de la Ville de Metz

Jeudi 13 avril 2023

La Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Metz s'est réunie dans le Petit Salon de l'Hôtel de ville le jeudi 13 avril 2023 à 14h30, sur convocation individuelle adressée par e-mail le 27 mars 2023 et sous la présidence de Mme MASSON-FRANZIL, Conseillère déléguée à la compensation du handicap, ville inclusive.

#### Collège des élus

Présents :

- Yvette MASSON-FRANZIL, Conseillère déléguée
- Sébastien MARX, Conseiller municipal
- Michel VORMS, Conseiller délégué

Excusés :

- Béatrice AGAMENNONE, Adjointe au Maire
- Khalifé KHALIFE, Adjoint au Maire
- Julien HUSSON, Adjoint au Maire
- Stéphanie CHANGARNIER, Conseillère déléguée
- Anne FRITSCH-RENARD, Adjointe au Maire
- Rachel BURGUY, Adjointe au Maire
- Laurent DAP, Conseiller délégué
- Ferit BUHRAN, Adjoint au Maire
- Pauline SCHLOESSER, Conseillère municipale

#### Collège des associations de personnes handicapées

Présents :

- M. Joseph MULLER, APF France Handicap
- M. Stéphane FAYAULT, APF France Handicap
- M. Vincent DELLA ROCCA, Association les auxiliaires des aveugles
- Hervé BABITCH, Trisomie 21

Excusés :

- Christine PIERRAT, Association des sourds de Metz et de Moselle
- Violaine BELVAL, AFAEDAM

#### Collèges des représentants des acteurs économiques

Présents :

- Sophie DIAZ, Agence Inspire Metz - Office de tourisme de Metz
- Emilie JOLY, Eurométropole Metz Habitat

Excusés :

- Peggy MEYER, L'atelier des talents
- Olivier BERTRAND, Chambre de commerce d'industrie et de services de la Moselle
- Romuald STOCK, Challenge handicap et technologies
- Nathalie PETIT, LE MET'

### **Collège des représentants de personnes âgées**

Excusés :

- Béatrice DANGIN
- Xavier TOUSSAINT

### **Collège des représentants d'usagers**

Excusés :

- Roland PERRIN, Chambre syndicale des propriétaires de Metz
- Jean-Marie DONATELLO, Comité départemental Handisport de la Moselle
- Anne-Carole GUEUDIN, Fédération des commerçants
- Jean-Marie MORAINVILLE, Comité départemental sport adapté Moselle

### **Autres participants :**

- Maxime LE CORRE, Chef de service Nouvelles Mobilités Eurométropole
- M. Denis BLANC, Responsable du District Metz Nancy à la société « Streeteo et Indigo Voirie »
- Virginie ZEWE, Chargée de mission seniors et handicap - Centre Communal d'Action Sociale

Feuille de présence émarginée annexée.

## **INTRODUCTION**

En début de séance Mme MASSON-FRANZIL, remercie l'ensemble des participants pour leur présence et fait part de la liste des membres excusés.

Elle rappelle que lors de la réunion plénière du 9 janvier 2023, plusieurs questions ont été soulevées en rapport avec les modalités de stationnement à Metz pour les personnes en situation de handicap.

C'est pourquoi, afin d'aborder ce sujet et d'y apporter les réponses les plus précises possibles, elle a souhaité organiser une rencontre spécifique avec les services en charge du stationnement, à savoir :

- Le chef du service Nouvelles Mobilités de l'Eurométropole
- La Société Streeteo

### **POINT 1 : Réunion spécifique sur le stationnement**

Des éléments de fonctionnement et des chiffres sur les contrôles du stationnement ont été communiqués par les intervenants :

- Sur le domaine public, toutes les places, PMR ou non, sont gratuites pour les détenteurs de la carte « mobilité inclusion »
- En 2022, 86 500 contrôles ont été effectués, dont 2 400 contrôles PMR soit 3% des contrôles
- Parmi ces contrôles, il y a eu 231 recours PMR :
  - o 43 ont été annulés,
  - o 188 ont été confirmés (surtout pour utilisation de fausse carte).
- Les agents font en moyenne 1 000 contrôles/jour, leur mission se limite au contrôle des places de stationnement payant. Ces agents sont assermentés auprès du Tribunal de Metz.
- L'erreur humaine est possible, toutefois très faible. Les agents bénéficient d'une formation :
  - o Initiale lors de leur recrutement,
  - o Régulière au cours de leur carrière,
  - o Spécifique, si des erreurs sont relevées : accompagnement avec le chef d'équipe pour refaire le contrôle de « la bonne manière de faire ».

- Lors d'un contrôle, s'il y a infraction, l'agent doit faire 3 photos du véhicule (de profil, de l'avant et du pare-brise), pour valider le FPS (Forfait Post Stationnement),
- Le recours au FPS peut se faire de trois façons :
  - o Par voie dématérialisée par internet,
  - o Par voie postale, par courrier,
  - o Sur place à la boutique Indigo (13 rue du Coëtlosquet Metz), avec un agent qui peut réaliser les démarches, si la personne qui fait la demande de recours, n'est pas en mesure de l'effectuer elle-même.
- La volonté de la Ville de Metz, de l'Eurométropole et de la société Streeteo est vraiment de faciliter le parcours des PMR. Ainsi, toute personne PMR faisant valoir ses droits avec présentation des pièces justificatives, aura son FPS annulé. Mais la démarche de recours doit être engagée selon les modalités citées ci-dessus.
- Il est à noter que la fraude aux fausses cartes est de plus en plus importante dans toutes les villes. Le stationnement est dépenalisé à Metz depuis 2018 ; aussi, même en cas d'utilisation d'une fausse carte, la société en charge du contrôle du stationnement, ne peut verbaliser au-delà du FPS (soit 35 €). Pour la reconnaissance d'une infraction pénale de 135€, seule la Police Municipale a la légitimité pour dresser la constatation.

Au regard de ces éléments et des échanges avec les participants, nous concluons qu'il convient de travailler plusieurs axes:

- Améliorer la communication sur les possibilités de recours (cf. ci-dessous),
- Prendre contact avec la MDPH pour connaître les différentes cartes de stationnement et leurs limites d'utilisation,
- Prendre contact avec l' élu et le service en charge de la Police municipale pour étudier les actions à mettre en place afin de lutter contre l'impunité des personnes utilisant de fausses cartes PMR (arrêté de mise en fourrière, etc.).

Sollicitations des participants :

- M. DELLA ROCCA pour l'association « Auxiliaire des Aveugles » : créer un dépose minute devant l'association au 13, rue Jules Lagneau
  - o Réponse Eurométropole : une place PMR a été réalisée fin 2022, à l'intersection de la rue Jules Lagneau et de la rue Kellermann, soit à moins de 100m des locaux associatifs. Cette place devrait répondre à la demande.
- Implantation d'une ou deux places handicapées devant les administrations publiques, notamment la CPAM.
  - o Réponse Eurométropole : bien évidemment, nous essayons de satisfaire cette demande mais ce n'est pas toujours possible. Par exemple, pour la CPAM, la matérialisation au droit de l'entrée n'est pas possible techniquement mais plusieurs alternatives existent : plus loin dans la rue Messageries (150m), au sein du parking Messageries (100m mais payant) ou une place à moins de 50 m de la CPAM devant le Kinépolis.

## **POINT 2 : Informations**

- Passages Transfestival du 3 au 21 mai,
- Visites Centre Pompidou-Metz (issues du partenariat),
- Challenge handicap et technologie 11 et 12 mai à l'ENIM,

- Foire de mai : après-midi inclusif mardi 23 mai 14H 18H,
- Agenda des seniors mai/juin : informations sur la MDPH,
- Mise à disposition d'une salle adaptée par la Ville de Metz au sein de l'école Jean Moulin pour le Conservatoire Gabriel-Pierné de l'Eurométropole de Metz. Ce dernier proposera une nouvelle offre de pratique artistique inclusive avec une salle d'activité adaptée à la pratique musicale pour les enfants porteurs de handicap (3 musiciens formés),
- Visite des archives municipales jeudi 1er juin 14h30,
- Challenge piéton jeudi 15 juin Place de la République : un appel à bénévoles sera lancé,
- Journée inclusive Metz Plage en août.

## **Conclusion**

Mme MASSON-FRANZIL remercie les membres de la CCA, les élus, la société STTREETEO et les services pour leur participation à cette réunion.

La séance est levée à 16h30.

La Présidente de la Commission Communale pour  
l'Accessibilité de la Ville de Metz

**Mme Yvette MASSON-FRANZIL**  
**Conseillère déléguée à la compensation du**  
**handicap, ville inclusive**